



PPDC METZ NORD

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Info

NANCY – METZ

Bulletin de la section académique du
Syndicat National de l'Éducation Physique

SNEP-FSU

182, avenue du Général Leclerc 54000 Nancy
Téléphone : 06.03.19.45.69
s3-nancy@snepfusu.net

TRIMESTRIEL n° 119/2025

JANVIER-FEVRIER-MARS

Imprimé par nos soins.

Directeur de la publication : Roberto Ernesti
57050 Metz Nord. Prix unitaire 1 Euro
N° ISSN 1269-4282, n° CPPAP 1128 S 06762

L'UNION FAIT LA FORCE...!

Après huit ans de combat acharné, le SNEP-FSU vient d'obtenir une **victoire historique** : la reconnaissance par le tribunal de Bordeaux des IMP pour les coordonnateurs EPS avec la prise en compte des HSA dans le calcul . Cette décision marque une avancée essentielle pour notre profession et prouve que la ténacité et la solidarité syndicales portent leurs fruits. Cette reconnaissance met fin à des années d'injustice où les responsabilités des coordonnateurs EPS étaient ignorées et non rémunérées.

Grâce à l'engagement sans faille du SNEP-FSU, cette fonction est enfin prise à sa juste valeur. Cette bataille pour la reconnaissance des coordonnateurs EPS a démontré que seule la lutte collective permet d'obtenir des avancées significatives.

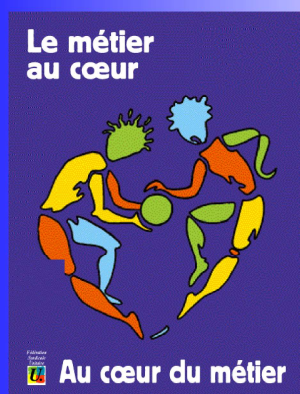
Mais cette victoire n'est pas la seule. En effet, la mise à pied d'Olivier Girault, directeur national de l'UNSS, illustre bien les actions du SNEP qui sont à l'origine de l'enquête menée par « L'EQUIPE » et de cette mise à pied. Il s'agit d'une véritable victoire pour la profession et pour que l'UNSS soit au service des élèves et non un service générant des dépenses injustifiées et exorbitantes au bénéfice de quelques cadres de l'UNSS.

Il en sera de même pour les combats à venir : défense de l'attractivité du métier, amélioration des conditions de travail, lutte contre la précarisation et pour un véritable statut des enseignants d'EPS. Rien ne sera donné, tout sera conquis par la mobilisation et la détermination.

Se syndiquer, c'est donc bien plus qu'un simple engagement, c'est une nécessité pour garantir nos droits et en conquérir de nouveaux. C'est être acteur du changement et donner du poids à nos revendications. Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts pour imposer nos exigences et défendre une EPS de qualité.

Le SNEP-FSU l'a prouvé : la lutte collective est la clé des victoires. Alors, ensemble, poursuivons le combat pour une EPS reconnue, pour des conditions de travail dignes et pour une Ecole de qualité !

PSC - J & S et JOP	2
Equipements - « BOUGER » ?	3
Stages du SNEP	4
UNSS : l'action paie !	5
Carrières	6
Mutations Intra	7
Congrès FSU - Retraites - SNEP	8



Ce bulletin est envoyé à tous les
collègues de l'académie grâce aux
cotisations des syndiqués

Le Secrétariat Académique
du SNEP-FSU Nancy-Metz



Vos dépenses de santé sont couvertes pour une part majoritaire par la Sécurité Sociale financée par les cotisations sociales, pour une part complémentaire (PSC) par la Mutuelle à laquelle vous adhérez (sauf de rares exceptions de collègues qui choisissent de ne pas adhérer) et une dernière partie reste directement à votre charge. À l'Éducation Nationale, pour la PSC, une majorité de collègues adhère à la MGEN.

Chaque collègue actif.ve (titulaire ou non) vient de recevoir un courrier du Ministère de L'EN l'informant de la mise en place du nouveau dispositif de Protection Sociale Complémentaire (Mutuelle), suite à un accord gouvernement/syndicats, sur la base d'un texte législatif. L'employeur, pour nous l'Etat, participera au financement de la PSC à hauteur de 50 % du montant de la cotisation dite de référence correspondant à un « panier de soins » définis.

L'adhésion à l'accord collectif **sera obligatoire pour les actifs.ves** (sauf exceptions motivées) Des options

supplémentaires pourront être choisies et s'ajouter au « panier », avec un coût supplémentaire et une participation de l'Etat plus réduite.

Les retraité.es sont exclus du financement de l'Etat, mais peuvent néanmoins adhérer à l'accord collectif avec une cotisation à 175 % maximum de la cotisation de référence des actifs. Ils et elles auront un an pour se décider.

Le dispositif va se mettre en place à compter du 1^{er} avril 2026. L'opérateur retenu pour le MEN et JS est la MGEN.

D'ici là, il va falloir regarder, à la fois pour les actif.ves comme pour les retraité.es, et avec précision, comment ces principes généraux se traduiront concrètement en termes de couverture et de coût en cotisations.

Le SNEP reste à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

Roland ROUZEAU

JEUNESSE & SPORTS : où est passé « l'héritage » des Jeux ?

Quelques mois après les JOP, le gouvernement s'est attaqué aux politiques publiques de la jeunesse et des sports, demandant au ministère J&S de contribuer davantage que d'autres à la réduction des dépenses publiques...



La mobilisation de sportifs de haut niveau et d'élus de la République est venue renforcer les actions engagées depuis des mois par le SNEP-FSU pour que l'héritage des jeux se traduise non seulement par une augmentation des moyens, mais aussi par une réorientation des crédits vers des politiques publiques pour le plus grand nombre sur tous les territoires, avec notamment :

- la construction et la rénovation de gymnases et de piscines, et pas le plan génération 2024 avec ses équipements de proximité qui ne sont utilisables ni par les clubs ni par les scolaires (EX : city stades)
- le soutien à l'activité traditionnelle des associations, et pas la mesure 2 heures de sport supplémentaires au collège pour quelques uns

- l'encouragement au bénévolat et aux différentes formes d'engagement, et pas le service national universel
- l'accompagnement pérenne des associations qui emploient des salariés dont le travail bénéficie à l'ensemble des adhérents, et pas le plan 1 000 éducateurs socio-sportifs chargés de faire de l'insertion professionnelle aux pieds des immeubles dans certaines villes
- le renforcement de la pratique obligatoire de l'EPS (4 heures) et du sport scolaire

Telles sont les exigences que le SNEP-FSU continue de porter.

Gwenaëlle NATTER



Le SNEP-FSU lance "**Gymnase Score**", une enquête nationale essentielle pour dresser un état des lieux précis des équipements sportifs scolaires. Face à la baisse des budgets et aux inégalités croissantes d'accès au sport, il est urgent d'agir !

Les promesses liées aux JOP et les initiatives ponctuelles (plan 5 000 équipements) ne suffisent pas à garantir une véritable démocratisation des pratiques sportives. Les disparités territoriales, notamment en Seine-Saint-Denis ou à Mayotte, illustrent la nécessité d'un service public de qualité, accessible à tous et partout.

L'amélioration des infrastructures est **un enjeu fondamental**, pour la réussite des élèves, pour de meilleures conditions de travail et pour une adaptation aux nouvelles pratiques et aux défis écologiques

Grâce à "**Gymnase Score**", nous identifierons les besoins urgents et les bonnes pratiques à généraliser. **Votre participation est essentielle** pour renforcer le rapport de force et exiger des investissements à la hauteur des enjeux.

 **Mobilisons-nous ! Participez massivement à l'enquête et agissons ensemble pour l'EPS et le sport scolaire !**

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSedkZDfEnjgnKNVEDge4uDYMJtChyPtKLFgmj8xYNhh-Xaq0A/viewform>

Martial Nagel



BOUGER ? VOUS AVEZ DIT BOUGER ?...

Plusieurs tentatives ont été mises en place par le pouvoir pour discréditer l'E.P.S. et ses enseignants. Ainsi, les dispositifs « 30 minutes d'activité physique quotidienne » pour le primaire et « deux heures d'activité physique en plus » pour le collège renvoient à une dangereuse conception de l'E.P.S.

« Bouger » pour lutter contre la sédentarité dans un but de santé deviendrait une finalité de l'Ecole au même titre que Lire, Ecrire, etc..... On est très loin des richesses que porte notre discipline.

Il faut s'inquiéter de la centration hygiéniste mise en avant par le pouvoir politique et des dérives individualistes qui en découlent. Cette conception renvoie à une logique néolibérale qui façonne nos sociétés. Une évolution caractérisée par la centration sur l'individu et sa responsabilité, son développement personnel, au détriment des vertus du collectif.

Le pouvoir laisserait entendre que ce qui est essentiel en E.P.S., c'est de « Bouger ». Dans ce cas est-il bien nécessaire de former et de rémunérer des enseignants d'E.P.S. à bac + 5 ? Des animateurs (agitateurs ?) seraient bien suffisants pour faire « bouger » les élèves.

Il nous faut donc rappeler, dans nos instances professionnelles, dans nos établissements, à nos représentants politiques ce qu'est l'E.P.S. :

Les savoirs principaux de l'E.P.S. sont les techniques propres au but et aux significations culturelles et sociales de chaque A.P.S.A., son cadre réglementaire, ses codes culturels et sociaux.

Ces savoirs intègrent des démarches, des attitudes et des comportements caractéristiques de chaque A.P.S.A. ou communes à certaines d'entre-elles.

Ce corpus constitue le cœur disciplinaire de l'E.P.S.

A nous, enseignants d'EPS avec le SNEP, de faire « BOUGER » les lignes idéologiques !

Patrick Chevallier



Stage SNEP EPS & EBEP le mardi 6 mai 2025 au collège René NICKLES à Dommartemont (54)

Nous avons toutes et tous de plus en plus d'élèves à besoin éducatifs particuliers (EBEP) sans avoir été spécialement formés et souvent sans que ces derniers ne soient accompagnés par un-e AESH !

Ce stage est ouvert à tous : syndiqués et non-syndiqués. Il sera animé par **Pascale VERGE-SEPANIK, professeure d'EPS au collège Saint-Exupéry d'Epinal (88)**, titulaire du CAPPEI (certificat d'aptitudes professionnelles pour les pratiques d'enseignement inclusives), et missionnée par l'inspection EPS pour encadrer un groupe de travail EPS et EBEP. Elle nous mettra en situation de ressenti des handicaps vécus par les élèves pour nous permettre de trouver ensemble des solutions de remédiation. Nous aborderons une diversité de situations comme les élèves atteints de dyspraxie visuo-spatiale, de TDA-H (trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyper activité), de différentes dyslexies, TSA (trouble du spectre autistique), d'obésité, etc... Nous serons mis en situation dans quelques APSA telles que le biathlon, le tennis de table, la course d'orientation (en salle de projection) et la danse.

Venez nombreux-ses. La formation syndicale est un droit (12 jours par an !) : il ne s'use que si on ne s'en sert pas ! Il sera en présentiel, sur le temps scolaire et gratuit !

PROCEDURE D'INSCRIPTION :

1 – déposer la demande de congé de formation (accessible sur notre site académique) au secrétariat de votre établissement avant le 06 avril 2025 !

« A défaut de réponse expresse (du recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé » (Art. 3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984) **ET**

2 – **Informez impérativement le SNEP-FSU** de votre participation **en envoyant un mail à s3-nancy@snepfusu.net** en précisant votre établissement. Seules les personnes qui auront signalé leur inscription pourront être destinataires des précisions concernant l'organisation de ce stage.

Stage métier en MEUSE du SNEP-FSU

Jeudi 27 février 2024 se sont réunis une trentaine de collègues meusiens au collège Maurice Barrés de Verdun pour aborder collectivement une thématique militante intitulée « Et si on parlait d'EPS...? ».

Ce fut un grand moment d'échanges et de convivialité animé par Patrick CHEVALLIER et Christelle SCHULTE. L'EPS et le Sport Scolaire dans leur globalité ont fait l'objet d'informations pour mieux



comprendre les évolutions et les enjeux de notre métier. Cette journée de stage s'est achevée sur le témoignage émouvant d'une collègue : dans la tourmente à un moment de sa carrière à la suite d'une agression, abandonnée par sa direction et les autorités locales, elle a été soutenue par le SNEP. Sans le SNEP, la situation de cette collègue serait sans doute « très difficile » aujourd'hui...

Sans adhérent, il n'y a pas de SNEP : il faut donc renforcer le SNEP par l'adhésion avant d'en avoir « besoin » pour qu'il soit opérationnel au moment nécessaire ! Jouons collectif !

Philippe COLLOT, responsable stages



Depuis sa nomination par J.M. Blanquer, force est de constater qu'Olivier Girault, aujourd'hui licencié par la ministre E. Borne, menait l'UNSS dans le mur : déficit financier, cabinets de conseil, mépris des enseignant-es et cadres....

Un rapport de force de très haut niveau s'était engagé pendant des mois, et ce, dans un système politique qui maintient « quoi qu'il en coûte » ses membres aux postes à responsabilité :

- Interventions en réunions de rentrée UNSS,
- Dénonciations mails pour validations de licences
- Manifestation devant le siège de l'UNSS lors de l'AG
- Intervention en instances (CA, AG, CDUNSS et CRUNSS)
- Pétition demandant le départ d'O. Girault et de son équipe, pétition contre le règlement fédéral (10 000 signatures)
- Actions pendant les cross, les championnats de France (affichages, cartons rouges...)
- Lettre ouverte aux parlementaires...



Après ces mois de controverses et de tensions au sein de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), Olivier Girault, ancien champion olympique de handball et directeur national depuis décembre 2021, a été donc licencié de ses fonctions le 13 mars 2025.

Les principales raisons reprochées à M. Girault concernaient sa gestion financière et managériale de l'UNSS. Des révélations ont mis en lumière des « dépenses luxueuses » et des « conflits d'intérêts », notamment un versement de 5 millions d'euros par Bahreïn à la Fédération Internationale du Sport Scolaire (ISF) pour l'organisation de la Gymnasiade en octobre 2024.

Face à ces dérives, **le SNEP-FSU a joué un rôle déterminant** en dénonçant la gestion de Girault. Le syndicat a exprimé sa colère dès janvier 2024, critiquant une « gestion sans partage » de la direction nationale de l'UNSS.

En janvier 2025, **le SNEP-FSU a donc intensifié sa mobilisation** en quittant le conseil d'administration de l'UNSS et en saisissant le juge des référés pour obtenir la communication de rapports de l'Inspection générale sur le fonctionnement de l'UNSS.

Cette pression syndicale a conduit la ministre de l'Éducation nationale, Élisabeth Borne, à réagir en février 2025 en mettant à pied Olivier Girault à titre conservatoire et en ouvrant une procédure disciplinaire à son encontre.

L'enquête administrative qui a suivi a abouti à son licenciement le 13 mars 2025.

Le SNEP-FSU se félicite de cette décision, qu'il considère comme le fruit de sa mobilisation continue contre des dérives inacceptables, pour une gestion transparente et démocratique de l'UNSS, au service des élèves et des enseignants d'éducation physique et sportive.

Le SNEP-FSU a toujours été un acteur visant à défendre le Service Public du Sport Scolaire.

Néanmoins, même si le licenciement d'O. Girault est une première étape et un signe d'importance dans le contexte, les orientations prises par la DNUNSS ne nous permettent pas encore d'envisager un futur serein...

Nous devons ainsi poursuivre en exigeant une véritable politique maîtrisée des finances : abolir l'accord cadre transports, modifier le règlement fédéral, cesser certaines dérives d'utilisation des finances afin de prioriser l'organisation et la gestion des rencontres et compétitions pour tous et toutes : **Objectif ultime pour nos licencié-es.**

Parlons de cette victoire obtenue de hautes luttes autour de nous !
Affirmons que l'histoire n'est pas écrite et que l'action paie !

Christelle Schulte et Pierre Goudot



La CAPA de recours concernant l'appréciation finale des RDV de carrière ayant eu lieu en 2023-2024 s'est tenue le vendredi 17 janvier 2025 de 14h à 18h. **21 collègues PEPS, certifiés, agrégés et PLP avaient saisi la CAPA.** Les organisations syndicales (vos élus paritaires SNEP-FSU et FSU) avaient pu consulter les dossiers de recours en amont au rectorat. Nous rappelons à nos adhérents qu'il est cependant essentiel de nous contacter dès la formulation du recours gracieux (1^{ère} étape dans les 30 jours francs après la date de mise en ligne de l'avis sur SIAP dans I-Prof) : cela permet en effet à nos commissaires paritaires de donner des conseils et de suivre la situation dès le début, facilitant ensuite leurs interventions auprès des services ou pendant la CAPA.

Lors de la CAPA du 17 janvier, l'administration (représentée par mesdames la secrétaire générale et la DRH de l'académie, des chefs d'établissement et des IA-IPR et IA-IEN) a (trop) souvent campé sur ses positions, n'accordant la révision de l'appréciation finale qu'à 4 collègues sur 21. Pour les 17 autres demandeurs, l'administration a refusé de modifier les appréciations sous différents prétextes, dont voici la liste non exhaustive :

- il ne s'agit pas de compter les items et de voir dans quel sens penche la balance, on prend en compte l'ensemble du RDV ;
- une appréciation obtenue au 1^{er} ou 2^{ème} RDV n'est pas pérenne, cela peut donc descendre (ou monter) ;
- plus on avance dans les RDV, plus les exigences sont fortes (donc l'excellence du 3^{ème} RDV est bien plus élevée).

Du côté de la FSU (SNES-SNEP-SNUEP), en accord avec les autres organisations syndicales présentes, **nous avons demandé unanimement à mettre systématiquement au vote toutes les situations dans lesquelles l'équilibre des items penchait vers l'appréciation supérieure** (donc dès qu'il y avait 6 items dans la colonne supérieure). Cela nous a semblé un critère relativement objectif à opposer aux arguments de l'administration, même si, bien sûr, la teneur même de la grille d'évaluation reste en elle-même problématique. Bien sûr, les représentants de l'administration, en nombre égal aux représentants des personnels (vos élus), ont généralement voté contre la révision (certains s'abstenant tout de même, preuve que nos arguments et les débats étaient fondés), tandis que les commissaires paritaires votaient pour. Ainsi, ce sont 11 situations qui restaient en attente et soumises à l'appréciation finale du recteur.

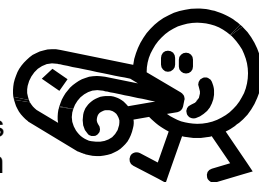
C'est finalement 6 autres appréciations qui ont été revues à la hausse suite à nos demandes en CAPA, ce qui porte à près de 50 % le taux de recours de collègues satisfaits !

Le travail syndical des élus FSU, en amont des CAPA (conseils, accompagnement des recours, défense des dossiers) et pendant les CAPA, paye ! Nous ne pouvons que pousser les collègues qui ne sont pas satisfaits de leur appréciation finale à faire des recours, en prenant conseil auprès de nos commissaires paritaires.

La FSU et le SNEP-FSU continuent de revendiquer une déconnexion totale entre l'évaluation et l'avancement avec un avancement au rythme le plus rapide pour tous les personnels et une carrière parcourue sans obstacle de grade, pour atteindre l'indice le plus élevé à la fin d'une carrière complète.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU restent à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires. N'hésitez pas à nous contacter : corpo-nancy@snepfsu.net

Laetitia Sobac et Laurence Baudesson



Les **résultats de la phase inter académique** du mouvement ont été publiés le 14 mars 2025 à partir de 12h. Les élus et militants SNEP-FSU, experts en mutation, sont mobilisés pour accompagner, informer et aider chaque demandeur dans ses choix et stratégies.

Du 20 mars au 1er avril 2025 s'est ouvert le serveur SIAM (sur I-Prof) pour saisir tes vœux de mutation INTRA ACADEMIQUE. Durant cette période, nous avons assuré 10 dates de permanences téléphoniques et 5 réunions spéciales mutations intra (en présentiel ou en visio), afin d'accompagner au mieux les demandeurs. Réponse est faite à tous les collègues qui nous contactent, avec un suivi plus complet et personnalisé à nos collègues syndiqués au SNEP.

Calendrier du mouvement

Formulaire de confirmation :

Du 2 au 8 avril 2025, téléchargez votre confirmation individuelle de demande de mutation pour la phase interacadémique sur le portail Colibris. Le formulaire, signé par le demandeur, accompagné des éventuelles pièces justificatives, est remis au chef d'établissement qui vérifie la présence des pièces justificatives et complète, s'il y a lieu, la rubrique Education Prioritaire.

ATTENTION : seul le **formulaire de confirmation dûment signé vaut engagement de participation au mouvement de mutation**.

Le dossier complet de confirmation de mutation devra être envoyé par le demandeur et/ou le chef d'établissement au rectorat via Colibris. (garder une copie de l'ensemble).

Pièces justificatives :

Toutes les situations ouvrant droit à bonifications de points sur les vœux émis doivent être justifiées par des pièces jointes au formulaire de confirmation.

Suivi de ta demande :

Le barème et les vœux vérifiés et retenus seront affichés sur I-Prof **du 6 au 21 mai 2025**.

Publication des résultats : à partir du **16 juin 2025** (selon les disciplines).

Les fiches syndicales de suivi et de mandatement Mouvement

Mandate le SNEP pour te suivre et te représenter auprès du rectorat en cas de litiges (barème non conforme, pièces justificatives non prises en compte, erreur de mutation...). La fiche de mandatement est téléchargeable sur notre site web académique et a été envoyé par mail sur les BAL académiques des enseignants d'EPS. Seul le fait d'avoir expressément mandater un syndicat te donnera droit, en cas de besoin, au suivi au rectorat de ton dossier et ta demande de recours.

SUIVI DE CARRIERE

Tu es concerné par une **mutation intra**, une **promotion** (Hors Classe, Classe exceptionnelle), un **avancement** d'échelon accéléré, ou un **recours** ? Au cours de l'année, des fiches syndicales de renseignement sont mises à jour puis à ta disposition. Nous vérifierons tout, dans ton intérêt, et t'accompagnerons en cas de besoin.

Toutes les fiches se trouvent sur le site national du SNEP :

<http://www.snefpsu.net/macarriere/mutation>

Télécharge, renseigne et renvoie-nous ta fiche au SNEP : corpo-nancy@snefpsu.net

Tous les collègues qui nous retourneront une fiche auront une réponse et des conseils personnalisés.



En novembre, les syndiqué.es ont été appelé.es à voter pour le congrès national de la FSU, notre fédération syndicale qui regroupe les divers syndicats qui la composent (SNES, SNUipp, SNUEP ...). Ce vote portait d'une part, sur le rapport de l'activité conduite par la FSU durant les 3 années passées (2022 – 2024) et d'autre part, sur les grandes lignes de l'activité à mener pour les 3 années à venir (orientation).

Le rapport d'activité a été très majoritairement approuvé par les syndiqué.es SNEP de l'académie. Ils ont également très majoritairement soutenu l'orientation proposée par l'équipe de direction sortante de la FSU (Unité et Action et sans tendance). Le tableau chiffré des résultats est accessible aux syndiqué.es sur le site académique :

<https://www.snepf-su-nancy-metz.net/congres-fsu/>

Nous remercions, quel que soit leur choix de vote, les collègues qui se sont exprimé.es. Nous regrettons, malgré des progrès de participation, la proportion de votant.es qui approche les 50 %. Elle reste selon nous, du point de vue de la démocratie, encore insuffisante. Nous nous attacherons à progresser encore la prochaine fois.

Le bureau académique du SNEP

RETRAITÉ.ES : 20 MARS POUR LA SANTE

Comme dans chaque région, une action en direction de l'ARS et des préfets, représentants du gouvernement a eu lieu en Lorraine le 20 mars. Elle prenait place dans le cadre d'une journée nationale à l'appel du Groupe des 9⁽¹⁾ (sauf FO) sur la reconquête de la sécu et l'accès aux soins. Une manifestation, a eu lieu à NANCY, de la place DRIANT jusqu'à l'ARS (près de la gare). Une délégation des organisations a ensuite été reçue à l'ARS pour présenter et rappeler nos revendications⁽²⁾. Les retraité.es FSU dont des membres du SNEP étaient présent.es dans le cortège.

Roland Rouzeau

1 : 9 organisations de retraité.es : CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU Solidaires, FGRFP, LRS, Ensemble

2 : accès aux soins pour toutes et tous ; remboursement à 100% des actes médicaux et soins prescrits ; maîtrise des médicaments et de leurs prix ; dégageant des recettes nécessaires et indispensables ; gestion démocratique de la Sécu.

CONVERGENCES DES REVENDICATIONS ?

Une mission flash menée par les députés Frédérique Meunier et Christophe Proença, publiée le 19 mars 2025, met en lumière des lacunes préoccupantes concernant l'activité physique et la prévention de l'obésité en milieu scolaire. Le rapport souligne une "sédentarité croissante" chez les jeunes et pointe "l'insuffisance du rôle de l'école dans la promotion et l'encadrement de l'activité physique et sportive", ce qui pourrait conduire à une "véritable épidémie de surpoids et d'obésité".

(...)

Face à ce constat, les rapporteurs préconisent de considérer l'éducation physique et sportive (EPS) comme une "matière centrale". Actuellement, dans le premier degré, le temps moyen effectif consacré à l'EPS est de 1 heure 45 par semaine, alors que les programmes en prévoient trois heures. Ils recommandent également de financer la création de cours actives et sportives pour encourager l'activité physique des élèves.

Ces constats et recommandations font écho aux revendications portées par le Syndicat National de l'Éducation Physique (SNEP-FSU). Le syndicat milite pour une augmentation significative des heures d'EPS dans les établissements scolaires, estimant que l'actuelle dotation horaire est insuffisante pour assurer le développement physique et le bien-être des élèves.

De plus, le SNEP-FSU insiste sur la nécessité d'investir dans des infrastructures sportives de qualité au sein des écoles, afin de favoriser la pratique régulière d'activités physiques. Ces revendications s'alignent avec les conclusions de la mission parlementaire, soulignant l'importance d'une politique éducative volontariste pour combattre l'obésité infantile et promouvoir un mode de vie sain dès le plus jeune âge.

Le bureau académique du SNEP